

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier **Roger Masson**

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG **Georges Rapp**

Administration : Lt-colonel **Ernest Buetiger**

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

Réflexions sur la réorganisation de l'armée

Avec un retard qui ne diminue aucunement la valeur des considérations que l'on va lire, nous publions ci-dessous, en traduction, le texte de l'exposé que le colonel commandant de corps Annasohn, nouveau chef de l'état-major général a présenté devant l'Assemblée générale de la Société suisse des officiers, à Lucerne, le 8 juin 1958.

Comme on le sait, la réorganisation de notre armée comprend également l'étude de l'introduction éventuelle d'armes atomiques s'ajoutant aux moyens classiques de notre défense nationale. Le chef de l'état-major général, en portant l'accent de sa conférence sur ce thème, en discute abondamment les divers aspects. Il n'a cependant pas manqué de souligner qu'il s'agit là d'un projet qui serait soumis à l'approbation des Chambres fédérales puis, le cas échéant, au peuple suisse.

Depuis quelques semaines, les Etats-Unis et la Russie semblent vouloir s'entendre sur l'arrêt, provisoire ou définitif, des expériences nucléaires et peut-être, dans une conférence prochaine, sur l'interdiction de la guerre atomique. Il est évident que la Suisse ne pourrait accueillir qu'avec une grande satisfaction une telle décision.

(Réd.)